



République Française

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20260311-26_02_14-DE



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 11 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026
présents	8	
Votants	8	
procuration	0	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY, Madame Rachel ROUSSET
Représentés		
Absents excusés		Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/02/14
Régie d'avances – Clôture de la régie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 29 mars 2017, un régie d'avances avait été créée pour régler les dépenses afférentes aux domaines suivants :

- matériel informatique
- matériel téléphonique
- logiciel
- petit matériel
- billet de transport, péage, sms
- renouvellement de nom de domaine
- abonnement

Cette régie n'ayant plus d'utilité, il est proposé de la clôturer.

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et R. 1617-1 à R. 1617-18,

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

VU la délibération du 29 mars 2017 instituant une régie d'avances,

CONSIDÉRANT que ladite régie n'a plus d'utilité.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

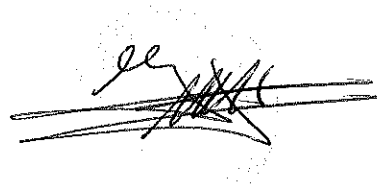
- **DÉCIDE** de mettre fin à la régie d'avances ;
- **DÉCIDE** de mettre fin aux fonctions de régisseurs titulaires et mandataires des agents désignés à cet effet.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 25/03/26
Télétransmis en Préfecture le : 25/03/26
Notifié ou publié le : 25/03/26

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches